

Hôpital privé de l'Est Lyonnais : La grève a payé

Après 5 jours de mobilisation et deux journées de négociation, les salariés de l'hôpital privé de l'Est Lyonnais du groupe Ramsay Général de Santé ont trouvé, avec leurs délégués FORCE OUVRIERE et la direction, un accord de sortie de grève.

Il a été convenu les mesures suivantes :

- Le versement d'une prime exceptionnelle de 300 € net, au prorata du temps de travail, pour chaque salarié.
- Une prime d'établissement de 50 € Brut/mois, récurrente et définitive, au prorata du temps de travail, pour l'ensemble des salariés hors cadres.
- La validation du passage du Groupe A à B plus rapidement après le retour des entretiens annuels d'appréciation.
- Le maintien de la RAG à 8,33%.
- La mise en place d'une prime d'ancienneté de 100 € brut à 10 ans d'ancienneté versée à la date anniversaire.
- L'augmentation de 10 € de la prime de pied levé.
- Une prime exceptionnelle de 150 € brut pour les salariés du service des urgences.
- L'amélioration de la prime transport.
- La mise en place d'une prime vélo.

Dès à présent, un rendez-vous est pris le 7 janvier pour négocier un accord d'intéressement et le montant des sujétions spéciales.

Une fois de plus, la mobilisation des salariés avec leur organisation syndicale a permis de faire aboutir une grande partie des revendications. La grève n'a pas laissé d'autre choix au groupe Ramsay Général de Santé que de s'asseoir à la table des négociations.

Dès à présent le syndicat de l'hôpital privé de l'Est Lyonnais, soutenu par l'ensemble des instances de FORCE OUVRIERE va poursuivre, avec ses adhérents, la bagarre pour faire aboutir l'ensemble de ses revendications.

La question de l'augmentation du salaire de base reste posée. Pour FORCE OUVRIERE il est plus que jamais nécessaire que le groupe Ramsay Général de Santé ouvre rapidement des négociations salariales.

L'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIERE appelle l'ensemble de ses syndicats à organiser des assemblées générales pour construire le rapport de force, y compris de décider de la grève. L'augmentation Générale des salaires est plus jamais une nécessité impérieuse.

Paris, le 21 décembre 2018

Catherine ROCHARD
Secrétaire Général
Union Nationale de la Santé Privée
FORCE OUVRIÈRE

Franck HOULGATTE
Secrétaire Général Adjoint
Union Nationale de la Santé Privée
FORCE OUVRIÈRE